

Communiqué de presse

Après Wickrange, Livange ! Re-belote ?

La **clc**, l'organisation professionnelle représentant le commerce, les transports et les services vient d'être informée par voix de presse d'un projet de construction de 75.000 m² de surfaces commerciales à Livange. Force est de constater que les représentants du secteur n'ont ni été consultés, ni informés de ce concept.

La **clc** n'est pas pour le moment pas en possession d'informations complémentaires et ignore si une étude de marché a été réalisée. Elle s'étonne tout de même que plusieurs ministères semblent soutenir un projet équivalent à 2,5 fois la surface totale d'une Belle Etoile ou d'un Centre Concorde. Aux 170.000 m² qui sont actuellement autorisés mais pas encore exploités, viendraient donc s'ajouter les 75.000 m² rendus publics aujourd'hui. Cette démesure ferait augmenter de 30 % en l'espace de quelques années les surfaces commerciales du pays et ce concentré sur un endroit géographique.

La **clc** lance une nouvelle fois un appel au Gouvernement lui demandant de diligenter (enfin) un concept de développement du commerce à l'horizon 2020 afin de pouvoir tenir compte de tous les aspects qui peuvent et doivent influencer sur un développement raisonnable et approprié de l'équipement commercial au Luxembourg répondant à la demande des consommateurs ainsi qu'au positionnement de notre pays dans la Grande Région.

La **clc** demandera une entrevue aux ministères impliqués afin de demander des éclaircissements sur les arguments qui justifieraient – d'un point de vue de l'offre commerciale au Grand-Duché – la réalisation d'un tel centre commercial, qui n'ira pas sans conséquences et sur le tissu commercial et sur des centaines d'emplois dans les petites et moyennes entreprises qui garantissent aujourd'hui l'attractivité et le dynamisme de nos centres-villes.

Après Wickrange, la **clc** espère que ce projet ne sert pas une nouvelle fois des intérêts particuliers, mais qu'il sera défendable d'un point de vue économique, environnemental et d'aménagement du territoire.

Luxembourg, le 10 mars 2010